

RONDE DU VALOIS ET DE LA VALLEE D'AUTOMNE

Règlement du Challenge de la RONDE du VALOIS et de la VALLEE D'AUTOMNE.

- 1° - Le Challenge sera tiré à la plus belle flèche arc classique seulement. Ce Challenge sera attribué pour un an à la compagnie gagnante. Il sera gagné définitivement par la compagnie qui l'aura remporté trois fois consécutives ou non.
- 2° - Toutes les compagnies de la Ronde du Valois doivent participer au tir de ce Challenge.
- 3° - Si aucun accord n'est intervenu sur une date de rencontre, le tir se fera obligatoirement le dernier dimanche de la tranche prévu, dans les jeux de la compagnie recevante à 14 heures, les non présents seront déclarés forfait. La finale sera tirée à une date fixée par le bureau de la Ronde et communiquée en temps aux finalistes.
- 4° - Le tirage au sort du premier tour se fera lors de l'Assemblée Générale de la fin d'année précédente. Les autres tours seront tirés au sort par une commission nommée par le bureau de la Ronde.
- 5° - En cas de nombre impair de compagnies, celle sortant la dernière sera retenue pour le tour suivant.
- 6° - La compagnie tirée au sort en n° impair recevra et invitera la compagnie paire suivante. Les deux Capitaines seront arbitres du tir.
- 7° - Pour tirer le Challenge au sein du peloton de sa compagnie, les tireurs devront être licenciés, et avoir un certificat médical à jour.
- 8° - Aucun changement d'archer ne pourra intervenir au cours d'une rencontre (sauf bris d'arc, blessure ou autre cas très important).
- 9° - Le tir s'effectuera sur 20 haltes avec 5 tireurs par compagnie, deux jeunes, maximum (à 30 mètres) par peloton. La flèche la plus près mesurée au 1/20è de m/m désignera les vainqueurs.
- 10° - En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le coup le plus près en 5 haltes supplémentaires.
- 11° - Le marmot justifiant du résultat et signé des deux Capitaines sera envoyé au Président ou secrétaire de la Ronde le plus rapidement possible, ainsi que le meilleur marmot de l'équipe perdante, pour les cas de repêchage.
- 12° - Tout incident non prévu dans ce règlement sera soumis au bureau de la Ronde du Valois qui tranchera. Les décisions du bureau seront sans appel.

Delacourt Michel

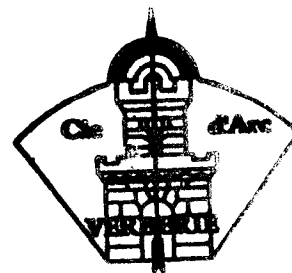
De: christian coutart [cie-arc-de-betz@hotmail.fr]
Envoyé: vendredi 1 mars 2013 20:03
À: Cie d'Arc de Verberie
Objet: challenge de ronde betz

5 tirons -

bonjour,

voila les dates pour le deuxieme tour du challenge de la ronde
le dimanche 24 MARS ou le samedi 30 MARS → Verberie.

cordialement henri sauvage



Tir du challenge
à Verberie pendant du Tir

Tir 3D 14/4 Plessis Brisson
" " 28/4 Agnetz